

***DELEGATION DE M. Alain DUPOUY
P/M. Didier CAZABONNE***

D -20090261

Avenant à la convention de partenariat entre l'association santé Sidi el Houari & l'association des centres d'animation de quartiers de Bx pour la mise en oeuvre d'un projet intitulé jeunes formes : l'action, la responsabilité et l'espoir.
Autorisation.

Monsieur Alain DUPOUY, Conseiller Municipal Délégué, P/Monsieur Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération N°2008/0529 en date du 27 octobre 2008, vous avez autorisé M. le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Association Santé Sidi El Houari et l'Association des Centres d'animation de quartiers de Bordeaux, pour la mise en œuvre d'un projet intitulé « Education à la Citoyenneté, au respect à la tolérance, et au développement durable, par l'échange et la formation de jeunes et de professionnels ORAN BORDEAUX ».

Ce projet a dû être revu à la demande du Programme Concerté Pluri-acteurs Algérie qui a souhaité que les actions puissent avoir lieu exclusivement à Oran. Ce projet intitulé désormais « Jeunes formés : l'action, la responsabilité et l'espoir », a pour objectifs principaux de promouvoir les comportements citoyens par la formation, l'action, la mobilisation et l'implication des jeunes, et de contribuer à la revitalisation du quartier historique de la ville par l'action organisée et encourager le partage et l'échange de pratiques et d'expériences.

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la Convention avec l'Association Santé Sidi El Houari, et l'Association des Centres d'animation de quartiers ci-jointe.

**AVENANT CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX,
L'ASSOCIATION SANTE SIDI EL HOUARI ET
L'ASSOCIATION DES CENTRES
D'ANIMATION DE QUARTIERS DE
BORDEAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN
PROJET INTITULE: « JEUNES FORMES :
L'ACTION LA RESPONSABILITE ET L'ESPOIR »**

Entre la ville de Bordeaux représentée par M. Alain Juppé, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération N°..... du Conseil Municipal, en date du 25 mai 2009 et reçue à la Préfecture le.....

et

L'Association Santé Sidi El Houari, représentée par Monsieur Kamel Bereksi, son Président, domiciliée Polyclinique Jean Kraft, 4 rue Jean Kraft, Miramar, Oran, ALGERIE

et l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux, représentée par Monsieur Marc Lajugie, Président, domiciliée 10 rue Vilaris - BP 50 - 33800 BORDEAUX.

EXPOSE

La ville de Bordeaux et la ville d'Oran ont signé, le 7 décembre 2003, un accord de jumelage et de coopération.

Le projet de partenariat entre l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux et l'association oranaise Santé Sidi El Houari intitulé « Jeunes formés : l'action, la responsabilité et l'espoir » s'inscrit dans le cadre des objectifs de ce jumelage, à savoir le renforcement des liens d'amitié et de coopération entre la France et l'Algérie.

Ce projet a deux objectifs principaux, à savoir :

- la promotion de comportements citoyens par la formation de jeunes leaders « pairs-éducateurs » par des animateurs professionnels oranais et bordelais,
- le développement et le renforcement du pôle socio culturel de l'association Santé Sidi El houari à Oran.

CONSIDERANT

Que dans le cadre des actions de coopération décentralisée avec la ville d'Oran, la Ville de Bordeaux apportera un soutien financier à l'Association Santé Sidi El Houari pour la mise en place d'un projet intitulé « Jeunes formés : l'action, la responsabilité et

l'espoir » réalisé en partenariat avec l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux.

IL A ETE CONVENU

Article 1 – Objet :

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Programme Concerté Pluri-Acteurs Algérie/Joussour (PCPA, programme soutenu financièrement par le Ministère des Affaires Etrangères), à savoir « contribuer à renforcer les capacités individuelles et collectives des associations algériennes, qui agissent au bénéfice de la jeunesse et de l'enfance » et concourir à accroître l'impact des actions des associations pour l'amélioration de la situation de la jeunesse et de l'enfance en Algérie.

Ce projet concerne trente jeunes « pairs éducateurs » de 18 à 25 ans formés par une équipe de six animateurs (3 bordelais et 3 oranais) au cours d'un stage de formation « pairs éducateurs » organisé à Oran. Il consistera dans les actions suivantes :

- ✓ Un programme de stage de formation des « pairs éducateurs » élaboré conjointement par les animateurs bordelais accompagnés par un cadre de l'Association des centres d'animation et de quartier de Bordeaux et oranais et validé au cours d'un séminaire à Oran,
- ✓ Un stage de formation de « pairs éducateurs » organisé à Oran et animé par 6 animateurs (3 bordelais et 3 oranais) pour 30 jeunes oranais de 18 à 25 ans
- ✓ Renforcement et équipement du Pôle Socio Culturel Santé Sidi El houari, en outils et techniques audiovisuelles (vidéo projection....)
- ✓ Réalisation d'un guide pédagogique pour les pairs éducateurs, conçu, imprimé et diffusé en 200 exemplaires,
- ✓ Elaboration d'un programme d'animations publiques destinées à sensibiliser et informer environ 5000 jeunes oranais de 18 à 25 ans sur les questions liées à la protection de l'environnement et à l'éco citoyenneté.

Article 2 - Répartition des objectifs

L'Association Santé Sidi El Haouri s'assigne l'obligation de la mise en œuvre de ce Projet et assurera l'évaluation du projet par la rédaction d'un rapport d'évaluation.

- **La Ville de Bordeaux** s'assigne d'apporter son soutien financier à l'Association oranaise Santé Sidi El Houari pour la mise en œuvre de ce projet, par l'octroi d'une subvention de 10 000 Euros.
- **L'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux** s'assigne l'obligation de co-construire le programme de formation d'éducation à la citoyenneté en associant un cadre et trois animateurs socioculturels qui co-animeront le stage de formation de 30 « pairs éducateurs » et de participer à l'évaluation du projet.

Article 3 – Répartition du budget

Séance du lundi 25 mai 2009

Au regard du budget prévisionnel retenu pour l'ensemble du projet ci-annexé, le montant total des dépenses liées à ce projet s'élève 43 152 euros. Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

Séminaire et stage de formation	
Voyage (600 X 4 personnes + 600 X 2 en amont)	3600
Hébergement Oran préparation (50 X 2 pers X 2 nuits)	200
Hébergement Oran séminaire (50 X 4 pers X 6 nuits)	1200
Hébergement Oran stage de formation (50 X 4 pers X 7 nuits)	1400
Alimentation Oran préparation + séminaire + stage	5280
Guide pédagogique, dépliants, affiches, autocollants	8000
Exposition	2000
Personnel	
(Bordeaux 1 cadre, 3 animateurs)	5616
(Oran 1 cadre, 3 animateurs) + coordination	3800
Location véhicule, déplacements, carburant	3100
Autres (dont assurances, fournitures, frais de gestion)	1116
Vidéo projection	5590
Provision pour imprévus	2250
Soit un total de	43152

Le financement se présente ainsi pour la réalisation du projet qui aura lieu en 2009:

Participation de la Mairie de Bordeaux	10 000,00 €
Participation de l'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux	4 060 €
Participation de l'association Santé Sidi El Houari	2214 €
Programme concerté pluri-acteurs/ Fonds d'Appui aux Projets	26 878 €

Article 4 – Mise à disposition des moyens

Séance du lundi 25 mai 2009

La Ville de Bordeaux s'engage à verser à l'Association oranaise Santé Sidi El Houari la somme de **10 000,00 €** pour la mise en œuvre de ce projet.

Article 5 – Conditions d'utilisation

L'Association Santé Sidi El Houari s'engage à utiliser cette somme pour organiser les actions prévues à Oran et assurer la coordination générale du projet.

Article 6 – Condition de résiliation

En cas de non respect par les partenaires de la convention de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 7 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de la Ville de Bordeaux.

Article 8 – Assurances

L'assurance assistance médicale et la responsabilité civile des jeunes oranais sont à la charge de l'Association Santé Sidi El Houari

L'assurance assistance médicale et la responsabilité civile des cadres des centres d'animation de quartiers de Bordeaux sont à la charge de l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux.

Article 10 – Compétence juridictionnelle

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 BORDEAUX CEDEX
- par l'Association pour la réhabilitation du vieil hôpital de Sidi El houari, Polyclinique Jean Kraft, 4 rue Jean Kraft, Miramar, Oran, ALGERIE
- par l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux, 10 rue Vilaris – BP 50 – 33800 BORDEAUX

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 11 – Durée de la Convention

La convention prendra effet à la signature de la présente convention et s'achèvera à la remise du rapport d'évaluation par l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le 22 janvier 2009

Pour la Ville de
Bordeaux

Alain Juppé
Maire

Pour l'association Santé Sidi El
Houari

Kamel Bereksi
Président

Pour l'Association des centres
d'animation de quartiers de
Bordeaux

Marc Lajugie
Président

M. DUPOUY. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un avenant au partenariat qui a été signé en octobre 2008 dans le cadre du jumelage entre Bordeaux et Oran, partenariat entre l'association des Centres d'animation de quartiers et l'association Santé Sidi El Houari d'Algérie.

C'est un projet d'échange de jeunes pour la formation et l'implication des jeunes dans les quartiers.

La modification consiste simplement à porter ces actions exclusivement sur la Ville d'Oran et non pas sur les deux villes de Bordeaux et d'Oran, probablement par souci d'économie.

Ce budget qui était de 43.000 euros, la Ville de Bordeaux y sera pour 10.000 euros, et la moitié de ce budget est porté par le Programme Concerté Pluri-acteurs.

Il est prévu de vous demander, Monsieur le Maire, de signer cet avenant pour modifier la destination unique entre Oran et Bordeaux, ça sera Oran.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, j'aurais pu poser la question en commission mais visiblement ça flottait un peu en commission par rapport à cette délibération.

J'aurais voulu savoir pourquoi exclusivement Oran ? Je regrette que dans le cadre de l'échange tout se passe à Oran. J'aurais souhaité que par exemple ça se passe aussi sur un quartier, notamment Saint-Michel. Ça aurait été utile qu'à la fois des jeunes oranais et des jeunes bordelais puissent bénéficier de cette convention dans la mesure où le but de la coopération décentraliser c'est justement d'échanger.

Là, il n'y a pas d'échange. Il y a juste un télé-portage exclusivement sur Oran.

M. LE MAIRE. -

M. DUPOUY.

M. DUPOUY. -

L'échange pour l'instant consiste effectivement à être traité sur la Ville d'Oran. Il y aura quand même des formateurs de Bordeaux qui se déplaceront sur Oran, avec des formateurs d'Oran, à usage des jeunes d'Oran, mais peut-être que dans un autre contrat il pourra être possible de faire l'inverse. Pour le moment c'est comme ça que ça été prévu.

M. LE MAIRE. -

Il est bien prévu d'avoir dans un second stade un échange entre Oranais et Bordelais ?

M. DUPOUY. -

Probablement, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Ça serait souhaitable, effectivement.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE